

Comment s'adresser ?

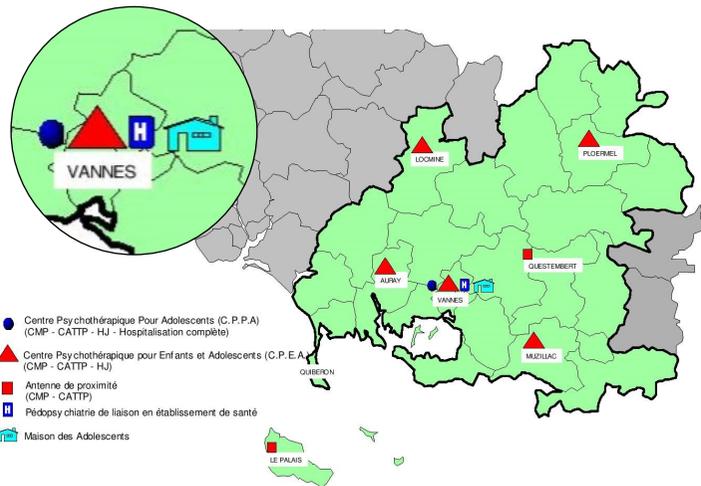
Le CPEA reçoit sur rendez-vous.

La demande est une démarche volontaire de la famille à son initiative ou suite à un conseil.

Elle est enregistrée par la secrétaire puis discutée en réunion pluridisciplinaire hebdomadaire afin d'apporter la réponse la plus adaptée.

La famille est ensuite recontactée pour fixer un RDV avec un ou plusieurs professionnels de l'équipe.

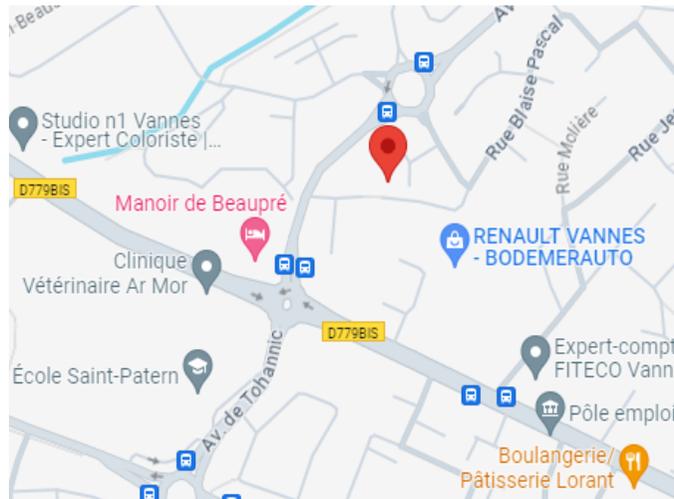
Les soins spécialisés en santé mentale s'adressent aux enfants et adolescents résidant dans la zone verte de la carte ci-dessous.



Les informations sont enregistrées dans un **Dossier Patient Informatisé** permettant d'assurer la continuité des soins. L'ensemble des logiciels informatiques utilisés par l'EPSM Morbihan est soumis et a fait l'objet d'une autorisation par la CNIL (Commission Nationale des Informations et Libertés) dans les conditions fixées par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Où nous trouver ?

**53 rue Blaise Pascal
56000 VANNES**



🚌 **Transports en commun : ligne n°2**

ou ligne 6A ou 6B

Arrêt : Beaupré

PÔLE DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents

CPEA BEAUPRÉ



**Accueil du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 17h00
Sur Rendez-Vous**

53, rue Blaise Pascal - 56000 VANNES

☎ **02 97 42 53 26**

Qui sommes-nous ?

Le Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents (CPEA) de Beupré fait partie du dispositif de soins en santé mentale du Pôle de psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent de l'Établissement public de Santé Mentale du Morbihan.

Le CPEA organise des actions de prévention et de soins pour les enfants et les adolescents.

Le CMP (Centre Médico-Psychologique) propose :

- des accueils d'évaluations et des suivis infirmiers,
- des consultations médicales de pédopsychiatrie,
- des consultations psychologiques,
- des psychothérapies,
- des prises en charge psychotraumatiques,
- des suivis familiaux,
- des bilans et des soins en orthophonie et en psychomotricité sur prescription du médecin de la structure,
- des groupes thérapeutiques peuvent être proposés autour d'une technique groupale, d'une médiation sur indication médicale.



Les soins sont pris en charge par l'assurance maladie



L'HDJ (Hôpital de Jour) propose :

Après une période d'observation de l'enfant en groupe, des soins individualisés en HDJ sont proposés aux parents et à l'enfant par un médecin pédopsychiatre.

Les soins s'articulent entre temps de vie et ateliers thérapeutiques groupaux, prises en charge individuelles et ateliers à médiation en extérieur conformément aux projets de soins.

En accord avec les parents, un infirmier référent de l'enfant assure les liaisons avec la famille, l'école et d'éventuels autres partenaires.



L'ensemble du personnel est tenu au secret médical et professionnel

Pourquoi nous consulter ?

- Parce qu'un enfant ou un adolescent a des difficultés émotionnelles, relationnelles transitoires ou durables.
- Parce qu'un changement de comportement est noté.
- Parce que son développement semble être perturbé.
- Parce que l'on se questionne sur sa parentalité.
- Parce que l'on se questionne sur les besoins, les attentes et les liens avec son enfant / adolescent.

Le service facturation se charge d'effectuer la demande de prise en charge et d'obtenir le paiement des frais d'hospitalisations et de consultations auprès des organismes débiteurs (caisses d'assurance maladie, mutuelles...). Il est donc important de bien justifier les droits de l'enfant dès son accueil au sein du CPEA.

